République Française

Délibération n° 2019/12
Prix de vente de repas de la Régie Autonome de la Restauration scolaire et sociale pour l'année 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 41

Date de la convocation : 29/01/19
Compte rendu affiché : 06/02/19

Transmis en préfecture : 05/02/19
Numéro de télétransmission unique :
069-216902593-20190204-32991-DE-1-1

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : M. Hamdiatou NDIAYE

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, Mme Andrée LOSCOS, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Véronique FORESTIER, Mme Sandrine PERRIER, Mme Danielle GICQUEL, M. Thierry VIGNAUD, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, Mme Amina AHAMADA MADI, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Paula ALCARAZ, M. Georges BOTTEX, M. Gilles ROUSTAN, M. Pierre MATEO, Mme Marie-Christine BURRICAND, M. Serge TRUSCELLO, M. Nacer KHAMLA, Mme Sandrine PICOT, M. Saïd ALLEG, Mme Sophia BRIKH, Mme Souad OUASMI, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, Mme Saliha MERTANI, M. Christophe GIRARD, Mme Houria TAGUINE, M. Nasser DJAIDJA, Mme Hidaya SAID, M. David INGLES, M. Damien MONCHAU, M. Pascal DUREAU, M. Lotfi BEN KHELIFA.

Absent(e)s : Mme Maite LAM.

Excusé(e)s : Monsieur Frédéric PASSOT.

Dépôt de pouvoir : M. Jean-Louis PIEDECAUSA à M. Serge TRUSCELLO, M. Mustafa GUVERCIN à M. Bayrem BRAIKI, Mme Nadia CHIKH à Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, Mme Loan NGUYEN à M. Pierre-Alain MILLET, Mme Régia ABABSA à M. Idir BOUMERTIT, Mme Anne-Cécile GROLEAS à M. Pascal DUREAU.

République Française

Rapport n° 12
Prix de vente de repas de la Régie Autonome de la Restauration scolaire et sociale pour l'année 2019

Direction Ressources Financières

Mesdames, Messieurs,

La régie autonome de la restauration scolaire et sociale assure la production et la livraison de repas pour plusieurs équipements de la Ville, du CCAS ou associatifs (écoles, maisons de l'enfance, centre social, équipements d'accueil du jeune enfant, résidences pour personnes âgées).

Depuis septembre 2014, la Ville ne subventionne plus la régie autonome, qui vend désormais ses repas à la Ville, au CCAS et aux associations au coût prévisionnel de production et de livraison.

Chaque année, il est demandé au Conseil municipal d'acter de l'évolution des prix de facturation, indépendamment de la politique municipale de tarification à l'usager.

Ces prix visent à couvrir les charges d'exploitation supportées par le budget annexe de la régie autonome (frais alimentaires, personnel affecté à l'unité centrale de production et frais généraux).

Ils ne couvrent pas les charges indirectes imputées sur le budget principal de la Ville (personnel affecté au service à table et à l'entretien des locaux, dépenses énergétiques des restaurants).

Pour l'exercice 2019, les prix suivants sont proposés.

	2019
Restauration scolaire	
Repas enfant maternel	4,20 €
Repas enfant élémentaire	4,55 €
Repas adulte scolaire	5,20 €
Repas des personnels	5,20 €
Crèches	
Enfant	3,80 €
Adulte	5,20 €
Supplément laitages	0,60 €
Maisons de l'enfance et **Centre social** (goûters de l'après-midi compris)	
Enfant	4,90 €
Adulte	5,60 €

Résidences de personnes âgées	
Adulte	5,40 €
Suppléments	
Vin en bouteille 25 cl	1,65 €
Café	0,40 €

Les prix de vente des prestations fournies à la Ville de Vénissieux pour des manifestations qu'elle organise seule ou en partenariat seront définis sur présentation d'un devis établi par la Régie autonome de Restauration Scolaire et Sociale et accepté par la Ville.

Dans le cadre de ces prestations, il pourra être répondu aux demandes de déjeuners sur le temps de travail par la fourniture d'un repas adulte, selon le menu du jour, sous réserve des capacités de production de la Régie de restauration (priorité à la restauration scolaire) et de l'anticipation de la demande. Le prix proposé est identique à celui de l'année 2018 soit 5,55 €.

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 14 janvier 2019 après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés
décide de :
- Valider, pour l'exercice 2019, les prix de vente des repas de la Régie autonome de la restauration scolaire et sociale, tels que proposés dans le présent rapport.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN